

## «Jobs d'été» 2023

Bonjour

Nous venons vers vous pour vous informer que le dispositif « Job d'été » lancé l'été dernier en direction des jeunes de 15 ans révolus à 18 ans, habitant la commune, est reconduit cette année sur la période estivale d'été

Ce dispositif a pour volonté de permettre à des jeunes d'acquérir une première approche du monde du travail, moyennant une gratification financière pour la reconnaissance de leur implication.

Au regard des textes en vigueur, ce dispositif fixe le temps de travail journalier à 3h30, incluant une pause de 30 minutes, et ceci sur une durée de 10 demi-journées consécutives. Ce temps de travail se déroulera en matinée, de 8h30 à 12h.

Les semaines retenues seront communiquées prochainement. Elles concerneront principalement le mois de juillet et s'échelonneront jusqu'à début août.

Les travaux proposés porteront sur des tâches d'intérêt collectif assurées quotidiennement par les agents travaillant sur la commune (rangement, classement de documents administratifs par exemple, mais aussi entretien, arrosage de massifs, réfection de barrières et/ou; aménagement d'espaces publics). Chacune de ces missions sera supervisée par un agent technique et/ou administratif.

Ce dispositif n'est pas un contrat de travail. Il a pour principale volonté de vous permettre:

- de découvrir un milieu professionnel dans un cadre de travail en équipe,
- de devenir acteur de votre commune en contribuant à l'amélioration de notre cadre de vie
- de démarrer une démarche d'autonomie financière

Pour cet été 2023, les possibilités d'accueil au sein des services de Saint-Georges-Haute-Ville nous permettent de retenir 3 voire 4 candidatures. Les bénéficiaires seront déterminés par tirage au sort début juin

Vous êtes intéressés(es) ?

Faites vous connaître en déposant une petite lettre de candidature en mairie

**Date limite de dépôt: le 2 juin 2023.**

N'oubliez pas de bien mentionner vos coordonnées.

L'équipe municipale